

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

5424

■ Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, MARSEILLE 13ème - Aménagement parking LAFFERAGE

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage la création d'un parking de proximité dans le noyau villageois des Olives (13013). Ce parking, d'une capacité de 57 places, desservira l'école et les commerces alentours.

Il implique le transfert du foncier (1830m² de la Ville de Marseille à la Métropole).

A cet effet, l'opération d'investissement 2018100600, « MARSEILLE 13^{ème} – Aménagement parking LAFFERAGE », pour un montant de 450 000 €, inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 450 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018100600, « MARSEILLE 13^{ème} – Aménagement parking LAFFERAGE » pour un montant de 450 000€ T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

CP 2018 : 0 €

CP 2019 : 0 €

CP 2020 : 20 000 € TTC

CP sur exercices suivants : 430 000 € TTC

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC